

Communiqué de presse
25 Avril 2020

Coronavirus : la Belgique a fixé sa stratégie de « sortie de crise »

Sur la base d'un avis du Groupe d'Experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES), le Conseil National de Sécurité s'est réuni ce vendredi 24 avril au Palais d'Egmont pour définir la stratégie de déconfinement de la Belgique par rapport à la crise du Coronavirus. Pour rappel, le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont pris ensemble une série de mesures depuis le 12 mars dernier afin de freiner la propagation du covid-19 dans notre pays. Les indicateurs encourageants ? tels que la diminution du nombre d'hospitalisations journalières ou l'aplatissement de la courbe des décès liés au virus ? permettent aujourd'hui d'envisager un déconfinement graduel. Les autorités insistent néanmoins sur le fait que le virus est toujours présent sur notre territoire et reste dangereux pour la population.

Les mesures strictes de confinement sont maintenues, au plus tôt, jusqu'au 3 mai inclus. Ensuite, la Belgique pourrait entamer son processus de déconfinement, si les conditions le permettent.

Tout mesure qui n'est pas explicitement supprimée est maintenue.

Les règles qui resteront de vigueur

Il est important de souligner que certaines règles resteront en vigueur, peu importe la phase de déconfinement dans laquelle nous nous trouvons. Il s'agit :

- De la limitation des contacts entre personnes ;
- Du respect des distances de sécurité ;
- Des bons réflexes en matière d'hygiène, appelés aussi « gestes-barrières ».

Se couvrir la bouche et le nez

Se couvrir la bouche et le nez fera partie des bonnes pratiques pendant ce déconfinement. Cela peut se faire par l'intermédiaire d'un masque dit « de confort » ou d'une autre protection alternative (écharpe, bandana). Cette pratique sera :

- Fortement recommandée dans l'espace public,
- Obligatoire dans les transports en commun pour les usagers de 12 ans et plus. Cette mesure entrera en vigueur à partir du 4 mai.

Cette pratique n'est pas une protection suffisante si elle ne s'envisage pas dans le cadre du respect des distances de sécurité et des mesures d'hygiène.

Le gouvernement fédéral et les entités fédérées travaillent ensemble afin de procurer gratuitement à chaque citoyen au moins une protection en tissu normé. Diverses initiatives vont en ce sens. Les autorités souhaitent également distribuer deux « filtres » à chaque citoyen afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent les intégrer dans les masques déjà acquis ou confectionnés. Les masques chirurgicaux et FFP2 restent, quant à eux, réservés aux professionnels de soins de santé, des maisons de repos, des collectivités ainsi que des services de sécurité.

Dans le monde du travail, l'employeur y compris public ? devra fournir des moyens de protection aux travailleurs, si cela s'avère nécessaire.

Attention, les autorités rappellent que de manière générale, se couvrir la bouche et le nez n'est pas une protection suffisante si elle ne s'envisage pas dans le cadre du respect des distances de sécurité et des mesures d'hygiène.

L'usage des transports en commun

Le déconfinement progressif engendra inévitablement une hausse de l'usage des transports en commun. Afin d'éviter les effets de foule, il est conseillé de :

- Faire en sorte de se déplacer par ses propres moyens (marche, vélo, voiture, etc.) afin de laisser la priorité aux personnes qui ont le plus besoin des transports en commun ;
- Éviter les heures de pointe, quand c'est nécessaire.

Stratégie de déconfinement

L'ensemble des dates qui suivent sont susceptibles de changer en fonction de la situation sanitaire et de l'évolution du virus.

1. Phase 1 ? a (4 mai, estimé)

- *Pour les industries et les services B2B*

Le télétravail reste la norme. Il sera permis de pallier l'impossibilité de respecter les distances de sécurité dans une entreprise par le biais du respect d'une série de recommandations sanitaires, dont le port du masque.

En ce qui concerne l'organisation du travail, le Groupe des Dix a adopté un guide général de bonnes pratiques qui servira de base à des accords sectoriels ou en entreprise à conclure. Il sera ainsi une référence pour un redémarrage économique progressif dans des conditions saines et sûres pour toutes et tous.

- *Pour les commerces et l'horeca*

Les règles ne changent pas, à l'exception des magasins de tissus et les merceries qui pourront rouvrir, au vu du rôle important qu'ils joueront par rapport aux protections couvrant le nez et la bouche.

- *Au niveau de la santé*

Ces dernières semaines, l'épidémie a eu un impact important sur l'offre de soins, tant au niveau de la

médecine de première ligne que des hôpitaux. Des groupes de travail étudient déjà comment répondre à la fois à l'impératif de continuer à offrir les meilleurs soins aux personnes infectées par le covid-19 tout en élargissant graduellement et de façon sécurisée l'accès aux soins de santé généraux et spécialisés. La volonté est que, le plus rapidement possible, chacune et chacun puissent avoir accès aux soins de santé de manière à nouveau « normale » tout en évitant de saturer les infrastructures médicales nécessaires à la prise en charge des malades du virus.

- *Au niveau de la vie quotidienne*

L'activité physique en extérieur sera permise avec deux personnes maximum, en plus de celles qui vivent sous le même toit, à condition de toujours respecter les distances de sécurité. Il sera également permis de pratiquer d'autres activités sportives à l'air libre et sans contact. Si ces activités nécessitent une infrastructure, il n'en demeure pas moins que l'accès aux vestiaires et aux douches communes ainsi qu'aux cafétérias reste interdit.

2. **Phase 1 ? b** (11 mai, estimé)

- *Pour les commerces*

Cette phase permettra de rouvrir tous les commerces, en même temps, sans discrimination de taille et de secteur, laissant ainsi à chacun les mêmes chances de réussite. Cette réouverture s'envisagera impérativement sous conditions. Celles-ci seront définies en concertation avec les secteurs et les partenaires sociaux.

Elles seront de trois natures :

- L'organisation du travail,
- L'accueil des clients,
- La limitation de l'accès aux commerces pour éviter les effets de foule.

Ne sont pas concernées les professions impliquant des contacts physiques.

- *Au niveau de la vie quotidienne*

Nous clarifierons également l'avenir des compétitions sportives à court terme.

3. **Phase 2** (18 mai, estimé)

- *Pour les commerces*

Il sera examiné si et sous quelles conditions les professions impliquant des contacts physiques (comme les coiffeurs).

- *Au niveau de la culture*

L'ouverture des musées pourra être envisagée, sous conditions également. Par exemple, via le développement d'un système de ticketing.

- *Au niveau de la vie quotidienne*

Pour les sports d'équipe, l'entraînement physique en plein air sera permis au sein d'un club reconnu uniquement, et moyennant le respect de certaines consignes.

- *Au niveau de l'enseignement*

La reprise des cours sera très progressive, avec une réouverture dès le 18 mai. Elle ne concernera pas tous les élèves.

Chaque communauté aura la charge d'élaborer, en concertation avec le secteur, l'opérationnalisation de cette décision.

Certaines pistes seront aussi étudiées :

- La possibilité d'autoriser les réunions privées à domicile,
- Celle d'autoriser la présence d'un plus grand nombre de personnes aux mariages et aux enterrements,
- Celle de permettre à plus de deux personnes de pratiquer une activité en extérieur,
- La possibilité d'organiser des excursions d'une journée dans certaines régions du pays ou de se rendre dans sa seconde résidence.

4. **Phase 3** (au plus tôt le 8 juin, estimé)

Plusieurs points devront être examinés :

- Les modalités de réouverture éventuelle et progressive des restaurants ; et puis des cafés, des bars. Ceci devra se faire, en tout état de cause, sous conditions strictes.
- Les différentes activités estivales comme les voyages à l'étranger, les camps des mouvements de jeunesse (une décision devrait être prise d'ici la fin mai), les stages, les attractions touristiques mais aussi les événements en plein air de plus petite envergure.

La seule certitude, c'est que les événements de masse de type « festival » ne seront pas autorisés avant le 31 août.

Conditions de réussite

Pour assurer le déconfinement dans les meilleures conditions possibles, le *testing* et le *tracing* joueront un rôle prépondérant.

En ce qui concerne le dépistage, l'objectif est de pouvoir offrir un test de laboratoire à toutes les personnes qui en ont besoin, c'est-à-dire ceux qui présentent des symptômes et pour qui un médecin suspecte une infection, les personnes fortement exposées au virus de par leur profession et les personnes exposées au virus après un contact intense avec une personne infectée.

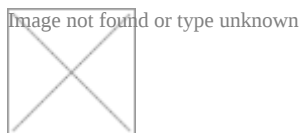
La capacité de nos laboratoires atteindra 25.000 tests PCR par jour pour le 4 mai, et cette capacité sera

extensible jusqu'à 45.000. Afin de fournir un appui à la réalisation des tests, les laboratoires publics et privés ainsi que la plateforme fédérale sont pleinement mobilisés.

Concernant l'approvisionnement en matériel médical, les livraisons continuent et nous disposons d'un stock de matériel d'achat suffisant.

Pour le *tracing*, une stratégie coordonnée entre les régions et les communautés sera mise en place, avec l'appui des experts fédéraux.

[Belgium's exit strategy 24.04.2020.pdf](#)



URL source: <https://archive.premier.be/fr/Coronavirus-la-Belgique-a-fixe-sa-strategie-de-sortie-de-crise>